

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	43	54 (11 pouvoirs)

Séance du 04 octobre 2022

Date de la convocation

27 septembre 2022

Date d'affichage

27 septembre 2022L'an deux mille vingt-deux, le **quatre octobre, à 19 heures et 30 minutes**,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 septembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint Trivier sur Moignans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_10_10_214

**Attribution du marché de
maitrise d'œuvre relatif à la
construction d'un multi-accueil
66 places et d'un relais petite
enfance à Châtillon-sur-
Chalaronne**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	JP. HUMBERT
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Hélène	ALVADO	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JL. BOURDIN
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	D. BOULON
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN		x	A.DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : Evelyne ESCRIVA

Vu l'article L.5214-16 II) 5° du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2125-1-2°, R.2162-15 à R.2162-22, R.2162-24, R.2172-1 à R.2172-2, R.2172-4, L.2431-1 à L.2431-4, R.2431-1 à R.2431-18 du Code de la commande publique et son annexe n°20,
Vu la délibération n°D2022_04_05_106 du 14 avril 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le programme de l'opération et le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,
Vu le procès-verbal du jury de concours du 21 juin 2022 et la décision n°016/2022 du 25/07/2022 arrêtant la liste des candidats équipes admises à concourir,
Vu le procès-verbal du jury de concours du 20 septembre 2022 et la décision n°024/2022 du 26/09/2022 désignant le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Rappel du contexte :

Madame la Présidente rappelle que pour la construction d'un multi-accueil 66 places et d'un relais petite enfance à Châtillon-sur-Chalaronne, un concours a été lancé par la Communauté de Communes de la Dombes pour la désignation d'un maître d'œuvre. Le Conseil communautaire a validé le principe de cette construction lors des séances précédentes et notamment lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 24 février 2022 et du vote du budget du 24 mars 2022.

Caractéristiques essentielles du programme pour la réalisation de l'équipement :

Considérant que les principes d'organisation retenus pour la réalisation du Pôle Petite Enfance sont les suivants :

- Construction d'un multi-accueil 66 places + RPE, pour environ 1 150 m² de surfaces utiles et 1 360 m² de surfaces, avec des objectifs de performances conforme à la nouvelle Règlementation Environnementale 2020 ;
- Le site : chemin de l'arboretum site de l'EHPAD La Montagne à Châtillon-sur-Chalaronne ;
- Le planning prévisionnel : démarrage des prestations en octobre 2022, démarrage des travaux à l'été 2023 et livraison à l'été 2024.

Coût de l'opération :

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération : 3 260 000 € de coût travaux hors taxe (valeur mars 2022), soit environ 5 220 000 € toutes dépenses confondues toutes taxes comprises.

Consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

La consultation lancée comprenait deux phases :

- 1ère phase : sélection de 3 candidats admis à remettre une offre après examen des dossiers de candidatures.

Les 3 candidats retenus furent invités à remettre une esquisse de projet ; il s'agit entre autres de :

- **TECTONIQUES ARCHITECTES (mandataire) / TECTONIQUES INGENIEURS / STUDIS INGENIERIE / SAS ATELIER LJN PAYSAGISTES CONCEPTEURS**
- **BEL AIR ARCHITECTURES (mandataire) / COSINUS /ENERPOL/ CHAPUIS STRUCTURES / EODD Ingénieurs Conseils / STUDIS INGENIERIE/ CHRISTOPHE PASDELOUP**
- **L'ATELIER Architectes (mandataire) / TPF INGENIERIE – Auvergne-Rhône-Alpes / ARKHÉ & co**

- 2ème phase : examen des projets des 3 candidats sur la base d'une esquisse en vue de désigner l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre. (Date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 6 septembre 2022 à 14h00).

Le jury a examiné les projets et plans présentés de manière anonyme sur la base des critères suivants :

Les critères pris en compte pour le choix et le classement des offres ont chacun un poids de 25%, sur une note globale sur 100 ; un coefficient de pondération de 5 sera donc appliqué à la note attribuée à chaque critère.

Les offres seront examinées au regard des critères pondérés suivants :

1. **Qualité de la réponse architecturale et paysagère** sur 25 points
 - qualité de l'insertion urbaine et paysagère,
 - qualité de l'écriture architecturale,
 - qualité des ambiances intérieures.

2. **Qualité de la réponse apportée en termes de fonctionnalité et de respect du programme** sur 25 points
 - respect du tableau des surfaces,
 - respect des exigences de fonctionnalité,
 - l'approche prospective sur les usages,
 - respect des exigences techniques et qualité du mobilier et des équipements proposés.

3. **Qualité de la réponse apportée en termes de traitement environnemental et de respect des objectifs de développement durable** sur 25 points
 - respect des exigences en termes de confort,
 - maîtrise des consommations énergétiques,
 - cohérence du système constructif et choix des matériaux en termes de santé, d'approche bas carbone, de pérennité et de facilité d'entretien / maintenance,
 - précautions en termes de chantier à faibles nuisances,
 - gestion des eaux pluviales et propositions en termes de biodiversité.

4. **Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière des travaux et le calendrier de l'opération** sur 25 points
 - respect de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,
 - maîtrise des coûts de fonctionnement et de maintenance (approche du coût global),
 - respect du calendrier de l'opération et cohérence du planning proposé.

Le jury s'est réuni le 20 septembre 2022 et a établi, l'anonymat étant levé par la suite, le classement suivant :

- 1^{ère} position : PROJET A : **L'ATELIER Architectes**
- 2^{ème} position : PROJET C : **TECTONIQUES ARCHITECTES**
- 3^{ème} position : PROJET B : **BEL AIR ARCHITECTURES**

Equipe	Total des notes par critère				TOTAL (/160)	CLASSEMENT
	Critère 1 (/40)	Critère 2 (/40)	Critère 3 (/40)	Critère 4 (/40)		
Projet A	32,0	35,0	32,0	24,0	123,00	1
Projet B	19,0	20,0	18,0	27,0	84,0	3
Projet C	27,0	22,0	26,0	22,0	97,0	2

Equipe	Total des notes par critère				TOTAL (/100)	CLASSEMENT
	Critère 1 (/25)	Critère 2 (/25)	Critère 3 (/25)	Critère 4 (/25)		
L'Atelier Architectes	20,0	21,9	20,0	15,0	76,9	1
Tectoniques	16,9	13,8	16,3	13,8	60,6	2
Bel Air Architectes	11,9	12,5	11,3	16,9	52,5	3

Le projet A arrive 1^{er} du classement avec un total de 76,9 points sur 100, le projet C arrive 2^{ème} avec un total de 60,6 points sur 100 et le projet B arrive 3^{ème} du classement avec un total de 52,5 points sur 100 points.

Après avis du jury, l'équipe L'ATELIER Architectes dont le pli portait le n°26 a donc été désignée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre. Cet avis a été entériné par la décision n°024/2022 de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes.

Marché public de maîtrise d'œuvre :

Le marché public de maîtrise d'œuvre se décompose de la manière suivante :

Mission de base :

- Etudes d'Esquisse (ESQ) ;
- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Etudes d'exécution (EXE) et de synthèse (SYN) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;

Missions complémentaires :

- Mission d'assistance pour la Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) ;
- Mission Mobilier (MOB) ;
- Mission d'Ordonnancement, coordination et Pilotage du Chantier (OPC).

Négociation :

Le lauréat a été invité à une séance de négociation le 27 septembre 2022.

Les points suivants ont été abordés :

- Proposition d'un aménagement de stationnement parents sur la voie de l'arboretum ;
- Réorganisation des unités de vie afin de permettre le rapprochement des locaux changes avec les cours ;
- La capacité du projet à recevoir une surface plus importante de panneaux photovoltaïques;
- Le surcoût potentiel si le rafraîchissement est intégré au projet (réversibilité de la pompe à chaleur) ;
- Exigence environnementale, notamment sur le niveau du label bâtiment biosourcé (2 données différentes entre la notice technique et l'annexe QEB) ;
- Précisions à apporter quant aux traitements et à la pérennité des matériaux proposés (vieillessement du bois en façade, toiture végétalisée...);
- Maîtrise de l'enveloppe financière prévisionnelle et limites de prestations considérées ;
- La proposition financière (optimisation des honoraires proposés, plus particulièrement concernant les missions PRO, EXE et OPC qui apparaissent assez élevés) ;

Le montant du marché public de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

- Mission de base : 385 759 € HT
- Mission complémentaire : 120 936 € HT

Soit un montant total de : 506 695 € HT

Attribution d'une prime :

Conformément à l'article R.2172-4 du Code de la commande publique, le règlement de consultation indiquait que les concurrents admis à remettre un projet en phase esquisse et ayant remis des prestations, dans les délais, conformes aux exigences du programme, recevraient une prime d'un montant de 15 000 € HT.

Après avis du jury, il sera proposé au Conseil Communautaire de verser la prime de 15 000 € HT à toutes les équipes ayant participé au concours et une avance sur la phase ESQ pour le lauréat.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un multi-accueil 66 places et d'un relais petite enfance à Châtillon-sur-Chalaronne à l'équipe dont le mandataire est L'ATELIER ARCHITECTES et constituée des cotraitants suivants : TPF INGENIERIE – Auvergne-Rhône-Alpes / ARKHÊ & co,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public de maîtrise d'œuvre susmentionné, ainsi que tous les documents afférents pour un montant total d'honoraires de 506 695 € HT,
- De verser une prime de 15 000 € HT à l'ensemble des équipes correspondant à la rémunération de l'esquisse remise dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre et une avance sur la phase ESQ pour le lauréat.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **D'attribuer** le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un multi-accueil 66 places et d'un relais petite enfance à Châtillon-sur-Chalaronne à l'équipe dont le mandataire est L'ATELIER ARCHITECTES et constituée des cotraitants suivants : TPF INGENIERIE – Auvergne-Rhône-Alpes / ARKHÊ & co,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public de maîtrise d'œuvre susmentionné, ainsi que tous les documents afférents pour un montant total d'honoraires de 506 695 € HT,
- **De verser** une prime de 15 000 € HT à l'ensemble des équipes correspondant à la rémunération de l'esquisse remise dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre et une avance sur la phase ESQ pour le lauréat.

Ainsi fait et délibéré, le 04 octobre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

